

Keur d'Afrique
chez André et Valérie Vial
Les Bruyères
42 110 PONCINS



Association Loi 1901
Aide au développement durable
enregistrée à la préfecture
sous le n° W423000189

Appel à cotisation 2017

Je souhaite être membre actif de Keur d'Afrique,
je verse le montant de l'adhésion annuelle 30€ : oui non.

Je souhaite apporter mon soutien financier à Keur d'Afrique : oui non.

Je fais un don de : 20€ (10 plants de manguiers)
 50€ (une ruche)
 100€ (1 tonne de ciment pour faire un puits)
 à ma convenance :€

*Pour indication : un seul jardin maraicher fait travailler 40 à 60 femmes, donc nourrit autant de familles.
La mise en place d'un tel jardin coûte 1000€.*

Je souhaite recevoir un reçu fiscal correspondant à mon don : oui non

Nom et prénom :

Courriel :@.....

Adresse postale :

.....

Keur d'Afrique est une oeuvre d'intérêt général, votre don fera l'objet de l'établissement d'un reçu fiscal selon l'Art. 200-5 du CGI. Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 75% à 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Demandez ce reçu en cochant la case ci-dessus. Les cotisations n'ouvrent pas droit à des reçus fiscaux.

Merci de votre participation à nos actions

www.keurdafrique.org